

GENERALI ESPACE LUX VIE FRANCE

FICHE INFO

TYPE DE PRODUIT	Contrat d'assurance vie individuel avec garanties décès facultatives
DROIT APPLICABLE	Droit français
LANGUE	Française
SOUSCRIPTEUR	Personnes physiques, résidentes fiscales françaises
DURÉE	Durée viagère ou durée déterminée, au choix du souscripteur
DEVISE DE RÉFÉRENCE	EUR

Versements

VERSEMENT INITIAL	Min. 250.000,- €* Min. 10.000,- € par support d'investissement si investissement dans Fonds Général, Fonds Externes ou Fonds Internes Collectifs Min. 250.000,- € par Fonds Interne Dédié Min. 250.000,- € par Fonds d'Assurance Spécialisé <small>* Souscription uniquement via le canal digital mis à disposition par Generali Luxembourg, à savoir MyWings, pour les primes initiales \geq 250.000€ et $<$ 500.000€ et les supports d'investissement accessibles au Contrat sont repris dans l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre », sinon, à partir de 500.000€, souscription également disponible via le canal papier et les supports d'investissement accessibles au Contrat sont repris dans l'annexe « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Global »</small>
VERSEMENTS LIBRES	Possibles à tout moment Min. 20.000,- € par Fonds Interne Dédié Min. 100.000,- € par Fonds d'Assurance Spécialisé Min. 10.000,- € par support d'investissement si investissement dans Fonds Général, Fonds Externes ou Fonds Internes Collectifs
MODE DE VERSEMENT	Uniquement par virement bancaire depuis le compte du souscripteur / le compte-joint des co-souscripteurs

Investissement

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	Les versements peuvent être investis dans l'ensemble des supports d'investissement suivants (sous réserve du respect des min. d'investissement des supports et des conditions du montant des versements au Contrat*) : - Fonds Général - Fonds Externes - Fonds Internes Dédiés - Fonds Internes Collectifs - Fonds d'Assurance Spécialisés <small>* voir conditions au point ci-avant "versement initial"</small>
INVESTISSEMENT PENDANT LE DÉLAI DE RENONCIATION	Les versements, nets de frais, sont investis directement dans le ou les supports d'investissement choisis par le souscripteur

Disponibilité de l'épargne

RACHAT PARTIEL	Possible à tout moment Montant d'un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde du contrat après un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde par support d'investissement après un rachat partiel : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- €)
RACHAT TOTAL	Possible à tout moment

Réorientation de l'épargne

ARBITRAGES	Possibles à tout moment Min. 10.000,- € par support d'investissement excepté pour le 1er investissement dans un Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- €) et Fonds d'Assurance Spécialisé (min. 250.000,-€) Solde par support d'investissement après arbitrage : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- €)
------------	--

Frais du contrat

FRAIS D'ENTRÉE	Max. 4,5 % de chaque versement
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	Frais en fonction du support d'investissement : - Fonds Général : max. 0,90 % des réserves - Fonds Externes : max. 1,50 % des réserves - Fonds Internes : max. 2 % des réserves
FRAIS DE RACHAT	N/A
FRAIS D'ARBITRAGE	Max. 0,50 % des sommes arbitrées

Ce document n'est pas contractuel et est remis à titre d'information uniquement. Il n'a pas vocation à être exhaustif et peut être sujet à modification. Le Document d'Informations Clés relatif à ce produit est disponible sur le site internet de Generali Luxembourg : www.generali.lu

Generali Luxembourg S.A.
Société Anonyme de droit luxembourgeois

Siège social :
1 rue Peterelchen, L-2370 Hesperange
Grand-Duché de Luxembourg
RCS Luxembourg B 165407
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes
d'assurances sous le numéro 026

www.generali.lu